

**RAPPORT N° 93/1-20
au Conseil Municipal**

OBJET


**AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR
L'ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE SECTION AE N°650 EN VUE DE LA
REALISATION D'UN PARKING A LA RUE SAINTE-ANNE**

La Municipalité a décidé de confier à la SODIAC la réalisation, à la rue Sainte-Anne, d'un ensemble immobilier comprenant un parking public, ainsi que des locaux à vocation tant commerciale que d'habitation.

Compte-tenu du bon avancement des études de ce projet et de l'infructuosité des négociations, il devient urgent de maîtriser la portion d'emprise faisant encore défaut, et eu égard aux relations difficiles avec les propriétaires, de recourir à la procédure d'expropriation.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à mettre en oeuvre cette procédure à l'encontre des consorts MOTARA pour le terrain cadastré section AE N° 650.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**

**REGU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION**
- 5 MARS 1993
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 93/1-20
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 février 1993

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR
L'ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE SECTION AE N° 650 EN VUE DE LA
REALISATION D'UN PARKING A LA RUE SAINTE-ANNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/1-20 du Maire

Vu le rapport de André BOURGIN, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions,
Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 ABSTENTIONS DONT 1 VOTE PAR PROCURATION)

ARTICLE UNIQUE

Autorise le Maire à lancer une procédure d'expropriation à l'encontre des consorts MOTARA
relativement au terrain cadastré section AE N° 650 situé rue Sainte-Anne.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le **5 MARS 1993**



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

